



TEL : 02.37.82.08.28
mairie@bercheres-sur-vesgre.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE
MAIRIE DE BERCHERES SUR VESGRE
28260

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
25 mars 2022 - 19 heures

Le 25 mars 2022 à 19 heures, les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Monsieur Pascal PHILIPPOT, Maire de la Commune.

Etaient présents :

M. PHILIPPOT Pascal - Maire	
M. PRADES Guy - 1 ^{er} Adjoint	
Mme LEVEQUE Marie-Claude - 2 ^{ème} Adjoint	
Mme PIERRE Nelly	Mme FRADIN Marine
M. FREMIN DU SARTEL Laurent	Mme DAUSEND Sandra
M. L'YVONNET Christian	Mme DE PIEDOUE Caroline
Mme MAC DAID Emma	M. VEZIEN Nicolas

Procuration :

M. GALINIER-WARRAIN Gilles	donne procuration à M. PHILIPPOT Pascal
Mme COMBELLES Naz	donne procuration à Mme LEVEQUE Marie-Claude

Absents excusés :

M. GALINIER-WARRAIN Gilles
Mme COMBELLES Naz

Absent :

Mme PETIT Sara
M. PUIBASSET Louis

Mme DAUSEND Sandra est élue secrétaire.

Convocation du 10 mars 2022

Approbation du procès-verbal de la séance précédente :

A l'unanimité.

Informations générales et délibérations :

Sans objet

Signature des comptes-rendus des précédents Conseils Municipaux

FINANCES
Pascal Philippot / Marie Claude Levêque

BUDGET ASSAINISSEMENT

Délibération n° 1-25/03/2022

Approbation du compte de gestion 2021 du service Assainissement

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 du service Assainissement par M. le receveur municipal n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré : Cette délibération est prise à l'unanimité

Délibération n° 2-25/03/2022

Approbation compte administratif 2021 du service Assainissement

Le Maire sort de la salle pour le vote, le 1^{er} adjoint M. Guy PRADES fait voter le compte administratif 2021. Le compte administratif 2021 est conforme au compte de gestion 2021.

Les résultats du compte administratif relatif à l'exercice 2021 sont les suivants :

Excédent de la section de fonctionnement	81 515,24 €
Excédent de la section d'investissement	8 545,04 €
Excédent global	90 060,28 €

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Résultat/Solde	
	Dépense ou déficit	Recette ou excédent	Dépense ou déficit	Recette ou excédent	Dépense ou déficit	Recette ou excédent
Reports N-1		15 865,94 €		86 073,53 €		
Opération de l'exercice 2021	49 817,50 €	42 496,60 €	78 586,06 €	74 024,77 €		
Totaux		58 362,54 €		160 101,30 €		
Résultat de clôture		8 545,04 €		81 515,24 €		90 060,28 €

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :
Approuvé à 12 voix, le Maire n'ayant pas pris part au vote**

Délibération n° 3-25/03/2022

Vote de l'affectation du résultat 2021 du service Assainissement

Après avoir pris connaissance du compte administratif 2021 qui présente les résultats suivants :

Section d'investissement ligne 001	8 545,04 €
Section d'exploitation	81 515,24 €
Reste à réaliser	Néant
Excédent de financement de la section d'investissement	8 545,04 €

Le conseil décide d'affecter le résultat de la section d'exploitation :

En section d'exploitation au chapitre R002

=> **Excédent d'exploitation reporté pour 81 515,24 €**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré : Cette délibération est prise à l'unanimité

Délibération n° 4-25/03/2022

Vote du budget primitif 2022 du service Assainissement

Le conseil approuve le budget primitif 2022 :

Section d'exploitation	Dépenses	103 912,89€	Recettes	152 173,78€
Section d'investissement	Dépenses	72 458,54€	Recettes	59 298,93€

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré : Cette délibération est prise à l'unanimité

BUDGET COMMUNAL

Délibération n°5-25/03/2022

Approbation du compte de gestion 2021 de la Commune

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par M. le receveur municipal pour le budget Communal n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré : Cette délibération est prise à l'unanimité

Délibération n° 6-25/03/2022

Approbation du compte administratif 2021 de la Commune

Le Maire sort de la salle pour le vote, le 1^{er} adjoint M. Guy PRADES fait voter le compte administratif. Le compte administratif 2021 est conforme au compte de gestion 2021.

Les résultats du compte administratif relatif à l'exercice 2021 sont les suivants :

Excédent de la section de fonctionnement	353 582,79 €
Déficit de la section d'investissement	-15 771,79 €
Excédent global	337 811,00 €

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Résultat/Solde	
	Dépense ou déficit	Recette ou excédent	Dépense ou déficit	Recette ou excédent	Dépense ou déficit	Recette ou excédent
Reports N-1	202 619,91 €			236 137,24 €		
Opération de l'exercice 2021	283 476,65 €	470 324,77 €	705 846,50 €	823 292,05 €		
Totaux	486 096,56 €	470 324,77 €	705 846,50 €	1 059 429,29 €		
Résultat de clôture	15 771,79 €			353 582,79 €		337 811,00 €
Restes à réaliser	10 700,00 €	5 100,00 €				
Total avec RAR	496 796,56 €	475 424,77 €				
Résultats définitifs	21 371,79 €			353 582,79 €		332 211,00 €

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :
Approuvé à 12 voix, le Maire n'ayant pas pris part au vote**

Délibération n° 7-25/03/2022

Vote de l'affectation du résultat 2021 de la Commune

Résultats cumulés du compte administratif du budget communal :

Section de fonctionnement	353 582,79 €
Section d'investissement ligne 001 dépense	-15 771,79 €
Solde Restes à réaliser	- 5 600,00 €
Besoin de financement de la section d'investissement	-21 371,79 €

Le conseil décide d'affecter le résultat de fonctionnement :

En section d'investissement à l'article 1068	Recette	21 371,79 €
En section de fonctionnement à ligne 002	Recette	332 211,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré : Cette délibération est prise à l'unanimité

Délibération n°8-25/03/2022

Vote du budget primitif 2022 de la commune :

Le conseil approuve le budget primitif 2022 :

Section d'exploitation	Dépenses	1 037 579,00€	Recettes	1 037 579,00€
Section d'investissement	Dépenses	655 877,26€	Recettes	655 877,26€

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré : Cette délibération est prise à l'unanimité

MANIFESTATIONS – ASSOCIATIONS – MEDIATHEQUE
Guy Prades

INFORMATION

Présentation du projet par Mme Ghylaine Bretteville.

Participation de la commune au dispositif MICRO-FOLIE, présentation des devis concernant le matériel numérique à acquérir et présentation du plan de financement.

Ce dispositif consiste à intégrer un Musée Numérique au cœur de notre médiathèque.

URBANISME
Pascal Philippot

Délibération n°9-25/03/2022

Désignation d'un délégué à la protection des données (D.P.O.)

Dans le cadre des Conditions Générales d'Utilisation (CGU) du Guichet Unique de dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme le conseil doit désigner un délégué à la protection des données (D.P.O.)

M. Guy Prades se propose à cette fonction.

Le Conseil demande au maire d'établir en conséquence l'Arrêté portant adoption des Conditions Générales d'Utilisation (CGU) du Guichet Unique de dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré : Cette délibération est prise à l'unanimité

ENVIRONNEMENT

Marine Fradin / Nicolas Vezien / Naz Combelle / Caroline de Piédoüe

En ce début de printemps et les risques de recrudescence de nids de chenilles processionnaires, il est impératif que chacun surveille ses résineux et ses chênes pour traiter dès que possible cette calamité.

De son côté, la mairie est, elle aussi, attentive sur le domaine public.

TRAVAUX
Pascal Philippot

INFORMATION 1 / Travaux voiries

Travaux rues de Rouvres, du Mesnil Simon / Marchefroy et Berchères Sur Vesgre

Le Département doit, dans les semaines à venir, faire procéder à la réfection de la rue de Rouvres et de la rue du Mesnil Simon de Marchefroy à Berchères.

Pour limiter au mieux les perturbations de circulation et d'accessibilité auprès de riverains, et permettre une réalisation plus rapide, **une partie de ces travaux** s'effectueront de nuit.
Une information sur les dates et les heures seront diffusées et affichées

INFORMATION 2 / POLE INTERGENERATIONNEL

Délibération n° 10-25/03/2022

Projet d'extension de la médiathèque pour en faire un pôle intergénérationnel lié à l'arsenal, présentation de l'avant-projet définitif et du projet culturel, scientifique, éducatif et social en bibliothèque de collectivité territoriale.

L'Avant-Projet Définitif (APD) est finalisé, Il a reçu l'accord de l'ABF (Association des Bâtiments de France) et des divers services de sécurité. L'estimation globale de cette opération hors parking et circulation PMR s'élève à 150 633,39 € HT.

Cette opération a été intégrée dans le budget primitif 2022.

Le projet culturel a été présenté.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve l'Avant-Projet Définitif ainsi que le PCSES.
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré : Cette délibération est prise à l'unanimité**

Délibération n° 11-25/03/2022

Projet d'extension de la médiathèque pour en faire un pôle intergénérationnel lié à l'arsenal vérification et validation des devis ; présentation du plan de financement

Dans le cadre des travaux liés à l'arsenal et au corridor de liaison et après vérification et validation par un cabinet d'architecte, les divers devis reçus ont été approuvés et transmis à la DRAC pour étude des subventions :

	Pour un montant total H.T.	Pour un montant total T.T.C.
Maçonnerie et structure	47 543,07 €	57 051,68 €
Menuiserie et charpente	35 442,50 €	42 531,00 €
Huisserie	24 460,00 €	29 352,00 €
Peinture	5 933,00 €	6 526,30 €
Electricité	9 655,00 €	11 586,00 €
Etudes	2 595,00 €	3 114,00 €
Total intérieur	125 628,57 €	150 160,98 €
Aménagement extérieur	25 004,82 €	30 005,78 €
Total intérieur & extérieur	150 633,39 €	180 166,76 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'arrêter le montant de l'opération « extension de la médiathèque » à 150 633,39 € HT
- de solliciter une subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la DGD à hauteur de 60% (du total hors aménagement extérieur), soit un montant de 75 377,14 €
- d'arrêter le plan de financement ci-après :

Dépenses		Recettes	
Coût de l'opération	150 633,39 €	Etat (DGD)	
		60% de 125 628,57€	75 377,14 €
		Conseil Départemental (FDI)	
		30% de 100 000€	30 000,00 €
		DSIL	
		10%	15 063,34 €
		Autofinancement	
		20,044%	30 192,91 €
TOTAL	150 633,39 €	TOTAL	150 633,39 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré : Cette délibération est prise à l'unanimité

Délibération n°12-25/03/2022

Projet d'extension de la médiathèque pour en faire un pôle intergénérationnel lié à l'arsenal, validation des devis et présentation du plan de financement concernant l'acquisition de mobiliers et rayonnages.

	Fournisseurs	Pour un montant Total H.T.	Pour un montant Total T.T.C.
Mobilier intérieur	Manutan Collectivités	4 398,22 €	5 277,86 €
Mobilier extérieur	Manutan Collectivités	3 241,77 €	3 890,12 €
Rayonnage	Direct Collectivités	4 457,00 €	5 348,40 €
TOTAL		12 096,99 €	14 516,38 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'arrêter le montant de l'opération « acquisition mobilier et rayonnage » à 12 096,99 € HT
- de solliciter une subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la DGD à hauteur de 60%, soit 7 258,19 €
- d'arrêter le plan de financement ci-après :

Dépenses		Recettes	
Coût de l'opération	12 096,99 €	Etat (DGD) : 60%	7 258,19 €
		Commune	4 838,80 €
TOTAL	12 096,99 €	TOTAL	12 096,99 €

Cette délibération est prise à l'unanimité

Délibération n° 13 25-03-2022

Demande d'emprunt à la Banque Postale pour le financement du projet d'extension de la médiathèque

En accord avec le Trésor public et afin de profiter au mieux des taux d'intérêts en cours Le Conseil Municipal sollicite auprès de la Banque Postale un emprunt de 150 000 €.

Conditions financières	
Montant emprunté	150 000 €
Taux fixe sur 6 ans	1,23%
Taux effectif global	1,27%
Echéance trimestrielle constante	6 493,06 € (hors prorata intérêts 1 ^{ère} échéance)

Caractéristiques	
Base de calcul des intérêts	30/360
Déblocage des fonds :	Déblocage au plus tard 3 mois après édition du contrat
Commission d'engagement	200 €

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat réglant les conditions de ce prêt et la ou les demande(s) de réalisation des fonds.

Cette délibération est prise à l'unanimité

SYNDICATS

SMICA
Emma Mac Daid

Le **SMICA** s'est réuni principalement pour les différents votes liés aux budgets 2021 et 2022, le compte-rendu en pièce jointe, a été transmis aux conseillers pour information.

Le conseil municipal n'émet aucune remarque particulière à ce sujet.

Le maire suggère aux délégués que, compte tenu de l'arrivée de nouveaux habitants dans nos communes, de saisir le président pour qu'une information soit faite sur les possibilités d'accès et d'utilisation des divers dojos de Bû et de Saussay

SBV4R
Caroline de Piédoux

La semaine dernière le **SBV4R** a organisé une réunion de concertation avec l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) et nos partenaires financiers afin de définir les possibilités d'action du syndicat sur les sites aux enjeux patrimoniaux importants.

Le projet qui a obtenu l'accord de l'ABF serait financé par l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Il s'agirait donc pour le lavoir, de conserver la retenue et donc « le miroir » sur la partie droite au niveau du petit bâtiment et de laisser s'écouler la Vesgre librement en rive gauche.

Concernant, le déversoir du moulin situé sur la commune de Berchères, il est proposé la création d'un « bras de contournement » sur la parcelle communale afin de le conserver.

POINT SUR L'ACCUEIL DES UKRAINIENS
Pascal Philippot / Guy Prades

Nous nous sommes regroupés avec les communes de Rouvres et Saint-Ouen Marchefroy pour organiser un éventuel accueil de réfugiés sur nos communes.

Albert Rouillard 1^{er} adjoint de Rouvres **et vice-président du SIRP** a été chargé par les maires de nos trois communes **et le président du SIRP** de la coordination de cette opération avec la préfecture afin de voir comment gérer au mieux l'accueil des réfugiés (permis de séjour, soins médicaux, aide psychologique...).

Le SIRP va se mettre en relation avec l'académie pour voir dans quelle mesure il est possible de scolariser les enfants.

A ce jour 26 foyers (dont 9 sur Berchères) se sont portés volontaires pour accueillir des familles sur l'ensemble de nos 3 communes.

Une famille composée de 3 adultes et 3 enfants doit arriver sous peu à Rouvres.

DECISIONS MUNICIPALES
Pascal Philippot

*Décisions prises dans le cadre de la délégation du conseil municipal au Maire (article L 2122.22 du CGCT),
délibération 10 en date du 28 mars 2014.*

- Droit de préemption non exercé suite à la vente de 3 parcelles.

La séance est levée à. 21h05

PIECES JOINTES

SMICA

Compte-rendu de la réunion du 1^{er} mars 2022